

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Station-service Intermarche sur la commune principale de l'AIOT 0 17230 ANDILLY.

La référence de votre dossier est A-3-5IEHGNZP et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/09/2023 à 15h49 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **53011004800010**

Organisme : **IC3S**

Fonction : **PRESIDENT**

Personne morale

N° SIRET **37764281400018**

Raison sociale **ANEVIC**

Forme juridique **SAS**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

114 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

0

17230 MARANS

Signataire

Qualité : **PRESIDENT**

Référent

Fonction : **CHARGE DE PROJET**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Station-service Intermarche**

Description des activités :

Il s'agit d'une station -service, elle sera constituée d'un auvent sur les pistes VL et d'un local technique et d'une piste distribution PL et dépotage La distribution de carburant se fera avec 2 volucompteurs 4C/8P double face, toutes les pistes seront en 24/24. Chaque ilot sera équipé de 2 rampes à incendie avec extinction automatique. La distribution PL et dépotage se fera sur 1 pistes avec 1 distributeur 1C/1P et 1 satellite. L'ilot sera équipé de 2 rampes à incendie avec extinction automatique. Le stockage carburant se fera dans 2 citernes de 80m³ soit au total 160m³ , les citernes sont double enveloppe avec détection de fuite. Des bouteilles de gaz seront implantées sur le site la quantité sera inférieure a 6 tonnes

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

les quatre quartiers

0

17230 ANDILLY

X : 390862

Y : 6581109

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4734	4734-1-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 119.68 t	DC	
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 4300 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

En exploitation normale, l'installation ne produit pas de déchets. Des poubelles seront mises en place sur les îlots de distribution Les déchets et résidus sont évacués selon leur nature : • Résidus d'hydrocarbures : par société agréée, puis détruite dans un centre agréé. • Déchets autres inertes : suivant les filières classiques ordures ménagères ou ferrailleurs.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

ZONE STATION SERVICE: Interphonie bidirectionnelle permettant communication caissier et usager (1 sur chaque îlot) Bac avec couvercle pour produit absorbant (sable) de 100 Litres avec 1 pelle Couverture anti-feu 6 rampe (VL & PL) pour système automatique 2 Bonbonne incendie de 100kg pour système automatique ZONE LOCAL TECHNIQUE : Extincteur homologué 233B de 6kg pour LOCAL TECHNIQUE Extincteur homologué CO² de 2kg pour ARMOIRE ELECTRIQUE Couverture anti-feu Plan des locaux et plan de l'installation avec les zones dangereuses Panneau d'affichage indiquant les numéros d'urgences Poste téléphonique

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)